



Le Sénat rejette en nouvelle lecture le projet de loi asile-immigration

Paris, 31 juil. 2018 (AFP) -

Le Sénat a rejeté mardi en nouvelle lecture le projet de loi asile-immigration qui devrait toutefois être définitivement adopté mercredi par un ultime vote à l'Assemblée nationale, celle-ci ayant le dernier mot.

Les sénateurs ont ainsi adopté une motion du rapporteur François-Noël Buffet (LR) ayant pour effet de ne pas poursuivre la délibération par 166 voix pour (LR, une partie des centristes, une partie des Indépendants) et 100 contre (PS, RDSE à majorité radicale, CRCE à majorité communiste). Le groupe LREM s'est abstenu.

En première lecture, les sénateurs avaient durci le texte sur plusieurs points et proposé "un contre-projet plus cohérent, plus ferme et plus réaliste" et "des alternatives crédibles aux fausses solutions du gouvernement", selon les termes de M. Buffet.

Une commission mixte paritaire (CMP) chargée de trouver un accord avec les députés avait ensuite échoué.

"Le texte adopté par l'Assemblée nationale en nouvelle lecture ne prend que marginalement en compte les préoccupations majeures exprimées par le Sénat", a souligné M. Buffet en défendant sa motion.

"A l'exception de l'accord trouvé sur le délai de recours devant la Cour nationale du droit d'asile et l'adaptation du droit du sol à Mayotte, des propositions essentielles du Sénat ont été purement et simplement supprimées, comme l'organisation d'un débat annuel sur la politique migratoire, l'amélioration de la visite médicale des étudiants étrangers, ou l'inclusion, pour soutenir nos territoires, des lieux d'hébergement des demandeurs d'asile dans le décompte des logements sociaux de la loi SUR", a-t-il poursuivi.

Il a estimé que ce projet de loi, "dénué de toute stratégie migratoire", "constitue une véritable occasion manquée en matière de lutte contre l'immigration irrégulière" et que les politiques d'intégration "demeurent le parent pauvre".

Il a aussi reproché au texte adopté par les députés de permettre "à l'administration de placer en rétention un mineur accompagnant sa famille pendant quatre-vingt-dix jours, ce qui constituerait une atteinte intolérable aux droits fondamentaux des personnes les plus fragiles".

En revanche, Jean-Pierre Sueur (PS) qui s'est prononcé contre la motion a mis en garde ses collègues contre cette procédure. "Si nous renonçons nous-mêmes à avoir le droit à la parole après la CMP, nous ne fortifions pas nos arguments contre les projets de réforme du travail parlementaire qui prévoient sa réduction", a dit l'élu du Loiret.

Il s'agissait du dernier texte examiné par le Sénat pendant la session extraordinaire 2017-2018. Le Sénat reprendra ses travaux en séance le 25 septembre.

jlp/jmt/mpf

Afp le 31 juil. 18 à 17 46.